

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE  
L'AIN

L'An deux mille vingt-cinq, le treize mai  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la  
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation*  
*07 mai 2025*

Nombre de conseillers présents et représentés : 14  
Nombre de pouvoirs : 4

**Présents** : Mme Catherine MOINE, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON,  
M. Jean-Claude CLEMENT, Mme Jennifer BASILIO, M. Fausto SCHIRRU, Mme Elise MOINE, M.  
Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET.

**Pouvoirs** : Mme Isabelle PICHARD donne pouvoir à Mme Régine CHEVALLET, M. Sébastien YVES  
donne pouvoir à M. Michaël SIMON, Mme Tiphaine PROST donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD,  
M. Eric VEYRUNES donne pouvoir à M. Jean-Claude CLEMENT.

**Excusés** : M. Denis LINGLIN, Mme Alexandra TECHER, M. Eric BORDIER.

*Secrétaire de séance : Mme Régine CHEVALLET*

---

### **N°2025.018 Objet – Délibération portant sur la signature d'une convention avec l'exploitant de la fourrière de Collonges**

Vu le Code de la Route, ses articles L. 325-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L. 2213-6, L.  
2213-18 et -19 et L. 2215-3 ;

Vu la nécessité pour la commune de SERGY de disposer d'une prestation de service pour l'exécution  
des opérations de fourrière des véhicules automobiles,

Vu la convention fournie par l'exploitant de la fourrière de Collonges.

---

### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec la Carrosserie du Fort, pour  
l'enlèvement, la garde et la gestion des véhicules mis en fourrière sur le territoire communal,  
dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 13 mai 2025

Le Maire, C. MOINE

